

**6^{èmes} rencontres nationales des SCoT
10 ans de SCoT... et maintenant ?
Douai, 17 & 18 juin 2010**

Compte rendu des échanges réalisé par Caroline
Thouret, conseillère technique ARPE Midi-Pyrénées.

Journée du 17 juin 2010

Accueil et présentation des journées

Lionel Courdavault, Président du Syndicat Mixte de SCoT du Grand Douaisis

- Bienvenue chez les C'htis ! Et plus particulièrement dans la Cité des Géants (Gayant est le géant qui symbolise la ville de Douai).
- Cap au Nord : tout le Nord Pas de Calais s'est mobilisé avec le SCoT du Grand Douaisis ; remerciements partenaires, voisins, interscot, ville de Douai...
- **Les SCoT ont été instaurés il y a 10 ans avec la loi SRU et sont aujourd'hui sacrés par le Grenelle. Ils sont cependant au centre de nombreux débats et de contentieux.**
- S'agit-il d'un **outil de planification** ou d'un **projet de territoire** ? En réalité, il n'existe non pas un modèle de SCoT mais des SCoT et peut-être autant de SCoT que de territoires...
- Ces rencontres sont l'occasion de faire un **bilan**, même si les SCoT en sont à des stades d'avancement divers, des enseignements, des questionnements peuvent être posés.
- En préparant cette rencontre, **plusieurs questions** ont émergé : quid d'une **généralisation** des SCoT ? Quelles **conséquences** ? Comment permettre une meilleure **application** sur des territoires aux besoins et modalités de mise en œuvre si différentes ? Des **missions** de plus en plus contraignantes sont dévolues aux SCoT : prise en compte PCET, performance énergétique, biodiversité, numérique... (cf. loi Grenelle et proposition de loi relative à l'urbanisme commercial). Comment les intégrer ? et avec **quels appuis financiers** ? - à l'heure où tant d'incertitudes règnent sur le financement des collectivités locales -.
- Remerciements aux techniciens du Grand Douai pour la préparation de cette rencontre, et Ludovic Dewitte en particulier, véritable cheville ouvrière de ces journées.

Cédric Lejeune, Président du club des SCoT

- Ces rencontres annuelles constituent les phases les plus médiatiques du travail du **club**. A côté, il faut noter plusieurs faits marquants : plus de 100 adhérents, un annuaire des SCoT, un site internet. **C'est une véritable aventure collective.**
- Le **Grenelle** ouvre une nouvelle époque. C'est une occasion de porter un regard introspectif et rétrospectif sur les SCoT. Peut-on rendre le SCoT universel ? Avons-nous besoin de SCoT de partout ? alors qu'ils sont renforcés ? et avec quels moyens ? Parallèlement, la **loi relative à l'urbanisme commercial** inquiète...
- Les enjeux sont nombreux, les débats à venir également. Les sessions de « téléscoptes » seront l'occasion d'échanger les points de vue et les pratiques.
- A noter : **la fédération prend le relais du club des SCoT.**

Bernard Derosier, Président du Conseil Général du Nord

- L'aménagement du territoire est la responsabilité première des acteurs politiques. Tous les niveaux sont concernés : la commune, l'intercommunalité, le Département, la Région.
- Les élus locaux doivent concilier les besoins présents d'un territoire, les contraintes, réparer les erreurs et anticiper le futur. **Les choix réalisés en matière d'urbanisme sont ainsi hautement stratégiques !**
- Les caractéristiques locales (densité urbaine élevée, histoire et culture marquée, infrastructures saturées, forte concurrence foncière entre les usages...) rendent important l'élaboration de ces **SCoT pour accompagner l'évolution des territoires.**
- La situation actuelle est difficile (économique, financière, environnementale...). Il faut faire preuve d'ambition pour nos territoires tout en étant économe. Cela doit se traduire dans les **SCoT** mais aussi dans toutes les **politiques transversales départementales et régionales**. Une **convergence** de tous ces programmes est nécessaire.
- Ici 7 SCoT couvrent le département. A côté, les **politiques contractuelles** doivent être généralisées. Les **synergies** sont à renforcer entre politiques locales et départementales. Le regard et l'intervention supra-SCoT doivent permettre de traduire un **principe de solidarité entre territoires**. La création de métropole qui bénéficierait de compétences actuelles du Département accentuerait les disparités.

Vincent Léna, Président de la Commission Jeunesse, Conseiller Régional Nord Pas de Calais

- La région est très attentive aux démarches SCoT. Avec l'Alsace, c'est la région la mieux couverte par ces démarches. Plusieurs points sont à souligner :
 - o L'exemplarité de la Région quant à l'**articulation SRADDT et SCoT** : Daniel Percheron, Président du Conseil Régional, a toujours demandé à ce que la Région soit associée en tant que PPA dans l'élaboration des SCoT.
 - o Le **SRADDT** a été élaboré comme un **vrai projet de territoire**, avec une **véritable concertation**. Ce SRADDT et ses orientations interpellent les SCoT. Ces éléments fondent et motivent les avis fournis par la Région sur les SCoT.
 - o L'enjeu de la maîtrise de la péri-urbanisation est tel qu'il a fait l'objet d'une **DTA** (ce qui a permis une réflexion et la définition d'un cadre à une échelle supérieure). Ces DTA ne sont pas opposables, mais elles orientent les moyens des collectivités (Conseil Général, Conseil Régional, l'Etat, les consulaires, la SAFER, les CAUE...).
 - o Une démarche pionnière a été lancée par 4 SCoT (**inter-SCoT**), avec la bienveillance du Conseil Régional. Ces démarches sont à encourager.
 - o **Prochainement**, le Conseil Régional va s'engager dans l'**actualisation du SRADDT**. Il prendra évidemment bien en compte toutes ces démarches SCoT. Il y a en fait une double dynamique : jusque là, le SRADDT avait un peu impulsé les SCoT et maintenant, le SRADDT va être revu, en s'appuyant sur les SCoT.

« 10 ans de SCoT !... et alors ? »

L'ouverture des débats sera marquée par la célébration des 10 années de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain qui a institué les Schémas de Cohérence Territoriale. Au-delà du retour sur expérience, les débats viseront à discerner les enjeux contemporains de l'urbanisme en France.

Xavier Desjardins, géographe, urbaniste, Maître de conférences à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Les **règles contraignantes** édictées ont incité fortement à la mise en place des SCoT. Mais **au-delà**, la loi SRU a donné une **opportunité** aux élus de se saisir de certaines problématiques : les ségrégations sociales, les déplacements... Avec cet outil, elle a créé un **nouvel espace de gouvernance**.

- Cette gouvernance interpelle une **difficulté majeure** : **l'articulation des échelles d'intervention**. On distingue trois modèles :
 - o dans les années 70 : le jacobinsime, c'est-à-dire un centralisme, tempéré par le local ;
 - o dans les années 80-90 : on constate une domination de l'échelle locale (« sur planification de détails » et « sous planification du long terme ») ;
 - o dans les années 95 : un retour de l'Etat avec en particulier les DTA.
- Aujourd'hui, l'« inter- » se développe (intercommunalité, SCOT...). Les élus locaux ont à mettre en œuvre des documents et des valeurs qui sont définies à l'échelle nationale. Ces projets sont ainsi **le lieu d'adéquation entre local et national**. Toutefois, le législateur définit de plus en plus précisément le contenu SCOT... Il y a un risque qu'il devienne trop rigide et que les élus se l'approprient moins.
- **Réaliser une évaluation de l'efficacité d'un SCOT nécessiterait un travail de thèse !** Car les sujets sont nombreux, les interrelations... la prise en compte du temps longs... Qui plus est, il y a des **angles morts** sur lesquels le SCOT n'a pas pris, ce qui rend difficile l'évaluation (par exemple, il n'existe pas de taxation quand il y a un changement de vocation des sols, de l'agriculture à l'urbain en particulier). Ainsi **le SCOT est un des maillons de la transformation de la ville**.

Michel Einrich, Député-Maire d'Epinal, Président du Syndicat Mixte du SCOT des Vosges Centrales, Président de la Fédération Nationale SCOT.

- Le SCOT du territoire des Vosges Centrales a été engagé en 2004, et bouclé en 2007 (ie terminé avant fin du mandat). 115 000 habitants, 103 communes, 46 000 emplois.
- Il y a une problématique forte de mitage, une urbanisation le long des départementales et à la fois beaucoup de forêts. Des **mesures drastiques** ont été envisagées **pour diminuer cette urbanisation**. Ainsi certaines communes ont vu leurs zones AU diminuées par 2 voire 3 !
- **Le SCOT a fait progresser l'intercommunalité**. Dans ce département, elle est peu développée. Au départ les discussions ont démarré avec environ 80 communes, puis des communes se sont rapprochées, donnant une nouvelle dynamique à l'intercommunalité (certaines communes n'avaient pas de document d'urbanisme).
- **L'animation du SCOT est primordiale** : la sensibilisation des élus, de la population... Il faut organiser des visites, montrer des sites exemplaires... Le SM SCOT a travaillé avec la chambre d'agriculture : un guide des bonnes pratiques a été publié, puis également un plan de prévention des risques inondation par ruissellement.
- La CC centre (Epinal) s'est lancé dans un PCET. Mais on s'est rendu compte finalement que **le bon périmètre pour conduire un PCET, c'est le SCOT**. Les élus y ont adhéré facilement.
- Le Grenelle II pointe les problématiques fortes du SCOT : la consommation foncière, l'urbanisme commercial, l'articulation urbanisme - transport. Le SCOT fait de plus en plus de chose... quid des moyens ? du financement ?
- **Le SCOT est outil particulièrement adapté. C'est le seul lieu pour faire vraiment de la prospective**. Mais l'importance des SCOT n'a pas encore été perçue par tout le monde. Les SCOT doivent en particulier se faire connaître et entendre auprès des associations des maires et du Ministère.

Christian Poiret, Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis

- Au départ, le SCOT a été une histoire de techniciens avec quelques élus moteurs. Les autres voyaient ça d'assez loin. Mais **petit à petit, on s'aperçoit que le SCOT est très important sur un territoire !** Par exemple, sur la densification, des dimensions de parcelles ont été définies, variables selon leur localisation (axes du TCSP notamment car il faut densifier à proximité des TC) et au final des comptes fonciers ont été déterminés par commune.
- Malgré tout, il faut être raisonnable dans la densification. Il est possible de rencontrer des maires qui décident de faire des petites opérations pour ne pas être obligés de suivre les prescriptions du SCOT... contournant ainsi la règle édictée dans le SCOT. Il faut donc **trouver un juste milieu**.

- Dans la continuité des réflexions SCoT, un quartier durable est en projet : l'éco-quartier du Raquet (166 hectares).
- Dans un SCoT, il faut peser tous les mots ! Malgré cela il y a parfois des interprétations qui divergent.
- C'est outil de stratégie, un outil pour construire une vision pour l'avenir. C'est un beau challenge !

Yves Dupont, Président du Syndicat Mixte du SCoT de l'Artois

- Les élus approuvent le SCoT sans forcément mesurer les conséquences pour leurs communes. Un **accompagnement de la mise en application du SCoT est ainsi indispensable** (aide à la sélection de bureaux d'études, suivi de la révision...), en particulier auprès du maire, voire du conseil municipal dans son ensemble. La pédagogie est en effet déterminante pour que les élus s'approprient le SCoT et rendent leurs PLU compatibles.
- **Sur l'Artois, l'Agence d'Urbanisme donne un avis sur les PLU.** Depuis 2008, 11 réunions se sont tenues (environ 6 réunions/an) : il y a eu 30% d'avis favorable ; 30% d'avis favorable avec réserve (et obligation de revoir le PLU avant son adoption) ; 40% d'avis défavorable. Des explications sont données aux élus pour qu'ils comprennent ce qui va ou ne va pas (souvent il s'agit des règles des 40m...).
- **Pour pallier certaines incompréhensions possibles,** le SM a travaillé avec les services de l'Etat sur une **grille de lecture commune du SCoT** : une grille pour l'analyse de la compatibilité (avec des critères prioritaires puis secondaires). Au-delà, le SM a demandé à l'Agence d'Urbanisme de constituer une **boîte à outils** (grille, synthèse du SCoT, « les orientations à la loupe » : 25 fiches techniques qui expliquent les prescriptions du SCoT - les questions à se poser, ce qu'il faut faire...).
- **L'Inter-ScoT est une démarche qui permet d'échanger les expériences, de mieux connaître les territoires voisins.** Un travail de construction d'indicateurs communs est conduit. Il permettra à terme une meilleure intégration des enjeux du territoire dans les réflexions sur la métropole lilloise.

Bernard Lachambre, Vice-Président du SCoT du Pays de Montbéliard

- Un des points forts du SCoT est la **gouvernance**. Il s'agit d'un territoire très fragmenté, avec 29 communes. Il s'agit du même périmètre que celui de la Communauté d'Agglomération.
- Pour favoriser la bonne mise en œuvre du SCoT, il faut mettre en place une démarche de Porter A Connaissance vers les communes, leur expliquer le SCoT...
- Sur le territoire, une **étude de compatibilité entre le SCoT et les documents d'urbanisme locaux** a été mise en œuvre. Ensuite un travail à plusieurs niveaux a été engagé :
 - o global : à l'échelle de l'agglomération, avec des **approches thématiques** : biodiversité, hiérarchisation des voiries...
 - o local : à l'échelle de secteurs. Des **schémas de secteur** ont été élaborés, permettant une appropriation des enjeux du SCoT et mutualiser des réflexions voire des documents (PLUI).

A partir de là est né un **observatoire des projets**.

- Le SCoT n'est pas un document programmatique, toutefois des orientations doivent être définies. Le SCoT du Pays de Montbéliard présente des qualités, mais des défauts aussi : il n'est peut-être pas suffisamment précis, peut-être un peu petit... du coup nous engageons un travail avec le territoire de Belfort.
- Les territoires rencontrent souvent un problème de **moyens** pour élaborer les SCoT. Ici, l'équipe est composée de 6-7 personnes. Au-delà du coût intrinsèque, il faut voir que cette **mutualisation** peut générer des économies. Sur le territoire, la superposition des périmètres du SCoT et de la Communauté d'Agglomération pose la question des moyens d'une façon différente. Il y a, qui plus est, une agence d'urbanisme sur le Pays de Montbéliard.

Quelques questions / remarques envoyés par SMS :

- SCoT et réforme territoriale : vers plus de légitimité politique ?
- Liens entre planification locale et gouvernance locale ?
- 10 ans de SCoT : nouvel outil, nouvelle gouvernance... nouveaux élus ?
- Les avis du SCoT sur le PLU : un projet partagé ou une parole à tenir ?
- 40 % d'avis négatifs, les Présidents de SCoT bénéficient-ils d'une protection rapprochée ?

« TéléscoTages » 1ère mi-temps

« TéléscoTages » 2ème mi-temps

Les sessions de « téléscoTage » ont été des occasions uniques d'échanger entre les porteurs de SCoT. De nombreux thèmes ont été abordés (biodiversité, transport, urbanisme commercial, développement économique...) autour de tables rondes participatives et ouvertes où chacun a pu amener sa contribution.

Quelques remarques suite aux « téléscoTages » :

- une organisation qui permet de rencontrer, d'échanger, de discuter, de prendre des contacts... (ce que ne permet pas le format classique de « conférence ») ;
- une grande diversité d'acteurs autour des tables : élus, techniciens de SCoT, BET, conseils régionaux, opérateurs... ;
- une grande variété des territoires : taille (plus ou moins urbain/rural), situation, contexte politique... ;
- des états d'avancement variés : approuvé ou non... ;

« Des SCoT partout, implique-t-il des SCoT pour tous ? »

Le grenelle de l'environnement va déboucher sur la généralisation des SCoT en France. À terme, l'ensemble du territoire national sera concerné. Quelles sont les conséquences d'une telle mesure ? Quelles adaptations prévoir pour permettre la meilleure application de l'outil SCoT au sein de territoires très différents ?

Clency HENRIETTE, Consultant à l'Agence pour l'Observation de la Réunion, l'Aménagement et l'Habitat (AGORAH), porteur du SCoT Est-Réunion

- L'île de la Réunion est un espace fini où les enjeux sont nombreux : le littoral concentre les équipements, l'habitat... au centre se trouve un parc national. D'ici 2030 la population devrait atteindre 1 million d'habitants (800 000 en 2010). Il y a donc des besoins en termes d'accueil de population, mais aussi en termes d'agriculture...
- Toutes ces caractéristiques locales diminuent la marge de manœuvre des élus locaux qui ont la responsabilité de l'élaboration des projets d'urbanisme. A noter : là-bas, les SCoT ne sont pas élaborés par des syndicats mixtes mais par des intercommunalités.
- Une autre particularité pour l'île est le SAR : le **Schéma d'Aménagement Régional**. Il fixe les grandes orientations de la politique d'aménagement en déterminant les espaces à protéger, à mettre en valeur et à réserver en vue du développement urbain et économique. C'est un schéma « chapeau ». Aujourd'hui il est en révision ; une révision attendue par les SCoT.

Jean-François Depret, Président du Syndicat Mixte du SCoT d'Arras

- Le SCoT d'Arras est ce que l'on appelle un **SCoT Grenelle**. La démarche SCoT Grenelle s'intéresse à plusieurs thématiques : l'énergie, la qualité de vie, l'articulation entre objectifs... L'idée est d'être un SCoT laboratoire en quelques sortes. Cette démarche a constitué une réelle motivation pour les élus.
- Le travail a commencé il y a peu, en interne tout d'abord, mais rapidement l'intervention du bureau d'étude extérieur a été sollicité afin d'accélérer la démarche (ProSCoT). Il est en effet souhaité une approbation pour 2012.
- Pour ce territoire, le SCoT est un outil adapté (nb : auparavant il y avait un SDAU).

Jacqueline Selignan, Présidente du SCoT Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain

- Le territoire présente un caractère rural, avec un maillage de villages et de bourgs, et péri-urbain (il est situé dans l'aire d'influence de la métropole lyonnaise). Le développement est fondé sur un tissu de PME-PMI très dynamique.
- Le SCoT a été l'occasion pour le territoire de **s'organiser pour acquérir une indépendance vis-à-vis de la métropole** (souhait de rééquilibrage du territoire) et ainsi **fédérer le développement** autour des communes plus petites et ne surtout pas accroître la dépendance du territoire. Aujourd'hui, le développement résidentiel, économique, etc. que connaît le territoire témoigne de la réussite de cette stratégie. Des indicateurs rassemblés dans un tableau de suivi le confirment.
- Une autre réussite réside dans **l'approbation du SCoT** à majorité qualifiée. Cette **acceptation** le légitime d'autant plus. Les élus se sont rendu compte qu'au-delà des contraintes, il y avait de bonnes choses, des règles communes qui mettent de l'ordre. Et à un moment où les services de l'Etat sont en recul, ça a été le bon timing.
- **Pour la mise en œuvre, c'est très important de travailler avec les structures qui portent des actions.** Il faut **améliorer les procédures d'associations** entre les SCoT et les opérationnels lors de l'élaboration des SCoT.

Mickaël Perraud, Directeur des relations avec les territoires, de l'aménagement, et du logement, Conseil Régional Picardie

- La Région considère que **les SCoT sont des outils de développement très intéressants**. Ils permettent aux acteurs locaux de poser une **vision stratégique et prospective** de leur territoire.
- **La Région impulse ces démarches SCoT à l'échelle locale, en particulier à travers les Pays. Elle finance jusqu'à 80 % du coût des SCoT** (financement de certains postes) **et par ce biais, incite à ce qu'ils soient réalisés à cette échelle des pays** (obligation d'avoir une réflexion inter-communautaire - évite à ce que des EPCI élaborent un SCoT-). (ex. SCoT du Pays Amiénois).
- **La Région est ainsi partenaire des SCoT** à travers ce rôle qu'elle joue puis à travers l'ensemble de ces compétences. Elle veille à informer de l'ensemble de ces politiques à travers les SCoT. Par exemple concernant l'organisation du territoire en vue d'une meilleure utilisation du TER.
- **La responsabilité des documents d'urbanisme est celle des élus, mais la Région souhaite donner une autre envergure et renforcer l'efficacité de ses propres politiques publiques au travers des SCoT.**
- Ces SCoT sont gage de sérieux pour un territoire. Ils témoignent d'une réflexion commune, d'une vision partagée de l'avenir, d'une gouvernance du territoire. Ce n'est pas un label, mais cela permet de fédérer les acteurs autour d'un projet, de créer une identité au territoire. **Il faut trouver l'échelle adaptée, mais les SCoT sont bien des outils pour tous, des espaces de gouvernance et de projets.**

Claude Raynal, Président du GIP Inter-SCoT Toulouse

- Dès le départ il y a eu cette volonté de **réfléchir à l'échelle globale**. Historiquement il n'y a pas une grande **culture de la coopération intercommunale**. Suite à la loi relative à l'administration territoriale, en 1992, les élus ont fait le choix d'un district (outil 1959 -pas le plus innovant-). Ce n'est qu'en 2001, suivant une dynamique engagée au travers de projets industriels importants, qu'une Communauté d'Agglomération a été créée, devenue depuis 2009 Communauté Urbaine.
- Une des caractéristiques de ce territoire est l'étalement urbain. Dès lors la question qui s'est posée a été : comment travailler sur un SCoT ? comment faire travailler ensemble plus de 300 communes ?
- Ce travail a nécessité une **implication forte d'une équipe** composée d'une dizaine de personnes, avec de très nombreuses réunions auprès des communes, intercommunalités... Puis petit à petit tout le monde s'est rendu compte qu'il y avait des choses à partager. C'est ainsi qu'en 2005 est sortie une charte « InterScoT », partagée par les 350 communes -puis 420 par la suite-. **Ce territoire a été « découpé » ensuite en 4 SCoT**. Dans un cas, il y avait un pays, dans les 2 autres non. Il y a bien eu un autre pays, mais les périmètres n'ont pas pu être harmonisés.
- **L'Inter-SCoT a un intérêt dès le départ**, car il fédère autour d'un esprit commun. Les SCoT avancent ensemble, tout en étant gérés chacun de leur côté. Dès lors, quid d'une démarche Inter-SCoT après coup... ?
- Les élus s'impliquent beaucoup dans l'Inter-SCoT. C'est un dispositif souple, qui permet aux élus de s'exprimer et d'apprendre ensemble - en ce sens, c'est un réducteur d'égo pour certains-. **L'inter-SCoT c'est avant tout un pouvoir de réflexion commune**.
- La question du **SCoT pour tous** interpelle la question des **moyens**. Il y a des Conseil Généraux qui aident les territoires. Mais la période actuelle est plutôt une période de disette budgétaire. Au-delà du financement, une question sans doute plus importante est celle de **l'ingénierie** : il faut nécessairement le triptyque composé d'élus qui ont envie, construisent ensemble une vision, de bureaux d'études et d'une ingénierie interne en mesure d'accompagner les élus, les EPCI...

Quelques questions / remarques envoyés par SMS :

- *Des SCoT pour tous, à quelle échelle ? bassin de vie ? bassin versant ? bassin d'intérêt du territoire ou d'intérêts politiques ?*
- *Les chefs de projets SCoT sont-ils des casques bleus ?*

A noter :

Le club des SCoT est devenu une fédération, composée d'un pôle d'élus et d'un pôle de techniciens.

Le pôle élus « *conseil d'orientation provisoire* » est pour le moment représenté par Michel Heinrich ; le pôle techniciens « *club technique provisoire* » par Cédric Lejeune.

Coup de téléphone de Raymond Domenech... qui a plusieurs questions à soumettre suite au match France - Mexique ;o)

- *comment occuper harmonieusement le territoire ?*
- *comment organiser la gouvernance dans une équipe d'élus ?*
- *comment motiver des gars qui gagnent 140 000 € par semaine... ?*

« Des SCoT pour tout faire ? »

Le Grenelle de l'environnement vise à élargir le champ d'implication des SCoT. Par conséquent, le rôle des SCoT sera renforcé et les thématiques qu'ils devront aborder sensiblement élargies. « SCoT énergies, Plan Climat ? » « SCoT et biodiversité » « SCoT et technologies de l'information » Comment aborder ces évolutions majeures ? Comment les animer ?

Pierre Miquel, responsable du pôle Planification Stratégique, DGALN, MEEDDM

- 10 ans de SCoT, 10 ans de travaux fructueux. 350 SCoT en cours ou approuvés. Les travaux du Grenelle ont plébiscité les SCoT. C'est un peu la rançon du succès : on en demande de plus en plus aux SCoT. Mais **c'est un document d'urbanisme avant tout**. Leur principal intérêt est qu'ils sont opposables aux documents de rangs inférieurs (PLU et opérations d'aménagement en particulier).
- Le Grenelle a permis de regarder ces questions d'urbanisme au travers d'un prisme **énergie - climat**. Ces orientations prises vont être traduites dans le code de l'urbanisme (cf. art L110 et L121-1). Une des nouveautés est également de fixer des objectifs chiffrés en termes de **consommation de l'espace**. Pour certains, c'est une révolution, pour d'autres, c'est déjà le cas. Cela prouve que ce n'est pas infaisable !
- **Chaque territoire doit, avec ses moyens, trouver des instruments de mesure**. Le législateur avant tout souhaite interpeller les acteurs locaux, générer des discussions sur les territoires, des échanges entre agriculteurs, élus... pour chiffrer la consommation espace et déterminer des objectifs. (+ cf. actes de la journée du 30 septembre 2009 - Mesure de la consommation de l'espace - SCoT Grenelle).
- **Il y a des SCoT divers et variés**. Certains manquent d'ambition ou sont un peu « incantatoires » -ils reprennent les grands objectifs de la loi, les principes du développement durable... mais ne sont pas précis du tout. Ils fixent un cadre très flou, trop souple pour les documents d'urbanisme communaux ; d'autres ont joué rôle novateur et ont même anticipé le Grenelle.
- **La biodiversité** est une préoccupation de plus en plus en forte. C'est un sujet complexe. Il y a beaucoup de réflexions sur les trames vertes et bleues aujourd'hui, mais en réalité, ce n'est pas nouveau (cf schéma directeur de Rouen Elbeuf). Il y a par contre un enjeu **d'ouvrir les SCoT à des écologues, naturalistes** pour avoir une meilleure connaissance de ce qu'il faut protéger et/ou remettre en état...
- Pour aider à la mise en place des SCoT, le MEEDDM travaille sur plusieurs pistes :
 - o La **démarche SCoT Grenelle**, animé par Pierre Miquel avec le soutien du CETE : elle concerne 12 SCoT. Il ne s'agit pas d'une intervention dans l'élaboration des SCoT, mais d'animation de journées - séminaires. Certains SCoT ont toutefois bénéficié d'un financement sur des études spécifiques (2 études à 50 000€).
 - o Afin de faciliter l'appropriation des élus des nouveaux enjeux Grenelle, le MEEDDM envisage d'accompagner la publication de la loi par un **outil de sensibilisation** qui synthétise les avancées...
 - o Dans la perspective d'une incitation à la généralisation des SCoT, les élus des territoires ruraux ont demandé au Ministère une aide particulière. Il est envisagé un **projet de subvention des SCoT des territoires ruraux** (-non défini pour le moment «d'ici 2011, 2012 voire 2010 on en

saura plus »). Les subventions ne concerneraient **que l'élaboration ou la révision**. Pour la mise en œuvre, il faut se tourner vers d'autres collectivités (cf. CR Picardie).

Michael Latz, Président du SCoT et du Pays Provence Verte

- Le territoire (35 communes ; 130 000 habitants) a perdu 50% de son territoire agricole à des fins d'urbanisation (« *zone NB faite par l'Etat qui a donné lieu à du 4 log/hec... »*). Face à ce constat, un principe a été adopté dans le SCoT : **le gel des terres agricoles**. Aujourd'hui, la SAU s'élève à 15 - 16 % du territoire. Les élus ont souhaité ne plus y toucher, voire même remettre en culture certaines terres.
- **Un travail de longue haleine a été engagé pour convaincre les élus**. Avoir une vision du long terme reste très difficile. Les questions de la densification des zones mitées et/ou des centres bourgs ainsi que des logements sociaux en particulier ne sont pas faciles. Dans le SCoT, il a été décidé que chaque commune, quelque soit sa taille devait réaliser du logement social -qu'elle en est l'obligation de par la loi ou non- (nb : les terres agricoles sont quantifiées au niveau de chaque commune ; les logements sociaux par bassin d'emploi).
- **L'individualisme détruit la vie dans les villages. La vie se passe dans le village, quand les gens vivent sur la place du bourg... Avec le modèle pavillonnaire, les villages perdent leurs âmes.**
- Pour évaluer un SCoT, il faut se mettre d'accord sur des indicateurs simples : des objectifs de consommation de l'espace, des logements sociaux... Et veiller à ce que l'on puisse mesurer ces choses tous les 4-5 ans... *Il faut une vision de long terme*, mais il faut veiller à **mesurer certaines choses sur une moitié de mandat...** [*sur sa commune, presque 100 % de l'agriculture est certifiée « bio ». Depuis lors, ils ont pu observer une recrudescence de la biodiversité. Cette dernière doit être vue comme une nouvelle manière d'aborder l'urbanisme et le développement, et pas comme une contrainte*].
- **L'élaboration d'un SCoT est un acte politique au sens noble du terme**. Il ne faut pas mettre tout dedans. Dans un diagnostic, plein de choses doivent être vues, mais ensuite il faut se fixer quelques objectifs forts très directifs (et donc bien hiérarchiser). Pour faire le PADD, c'est surtout les élus qui sont mobilisés car c'est une phase très politique. Sur le territoire, cette phase a été réalisée en interne, sans bureau d'étude. Il est ainsi parti de la base et a permis une très forte participation.
- **Le temps politique est compatible avec le temps « SCoT » si ce dernier est engagé en début de mandat.**

Jean Claude Daubisse, Président du SCoT et du Pays du Vignoble Nantais

- Le syndicat mixte de SCoT et de Pays ont aujourd'hui fusionné. Il couvre au total 120 000 habitants, regroupés dans des communes de taille moyenne, allant de 1000 à 8000 habitants. Le SCoT a été arrêté en juillet 2007 et approuvé en février 2008, juste avant les élections 2008.
- **L'élaboration du SCoT a mobilisé de très nombreux élus. Ce travail a été très fédérateur**. À tel point qu'ils envisagent maintenant de mutualiser certains services / compétences (déchets, développement économique... ?), voire peut-être une fusion de 4 EPCI à terme...
- Il est nécessaire d'avoir **quelques prescriptions fortes** dans un SCoT : sur la consommation de l'espace et la biodiversité (notamment ordinaire). Un calcul simple a été réalisé : si les tendances actuelles perdurent, d'ici 20 ans, 2 500 hectares de terres agricoles disparaîtront. Le choix a été fait en conséquence de limiter le nombre de logements par commune et d'arrêter une taille de parcelle moyenne (600 m²).
- Par ailleurs il est demandé, **en préalable à l'élaboration à un PLU, de réaliser une étude agricole**. Qu'elle soit réalisée par la chambre d'agriculture ou un bureau d'étude, peu importe. C'est une obligation. Ce n'est qu'ensuite que pourront être bien utilisés des outils tels que les PAEN, les ZAP, etc.
- Au-delà, il y a un objectif fixé de **1 actif pour 1 emploi** afin de générer moins de déplacements et un travail autour de « **la bonne activité au bon endroit** ».

- L'élaboration du SCoT a été accompagnée par une **démarche AEU**, et avec un travail de terrain réalisé par des naturalistes. Les orientations ont été cartographiées : les corridors écologiques, des coupures vertes afin de stopper l'étalement urbain.

Jean-François Husson, Président du Syndicat Mixte du SCoT Sud Meurthe et Moselle

- Les élus du SCoT ont un profil de « passeur », un rôle d'animateur et « donneur de sens ». Ils doivent faire preuve sans cesse de pédagogie. C'est un travail de longue haleine pour associer tous les acteurs, rassurer les acteurs, les élus des communes...
- En amont, il faut **bien réfléchir sur les valeurs** qui doivent nous animer pour aborder un tel projet (réflexion autour de la notion de « société coopérative des territoires »).
- **Ces valeurs donneront sens** aux études thématiques engagées (cf. étude en cours avec l'INSEE sur les ségrégations socio-spatiales) qui viendront enrichir les diagnostics et les réflexions inter-SCoT et vice-versa. Sur certains sujets, il est nécessaire de réfléchir sur des territoires élargis comme par exemple les déplacements et la mobilité.
- **Cette recherche de cohérence ne doit pas faire du SCoT un réceptacle de toutes les questions difficiles que les autres échelles de territoire ne veulent pas résoudre (éolienne, mixité...).**

Catherine Gauer, Chef de projet, Point d'appui national Aménagement Numérique des Territoires

- Le Pôle d'Appuis National Aménagement Numérique des Territoires a pour objectif **d'accompagner les collectivités** dans la mise en œuvre de leurs projets. Il a été mis en place par le MEEDDM et basé au CETE de Nantes.
- Il accompagne la structuration des maitrises d'ouvrages et l'émergence de projets (et intervient sur l'ensemble du territoire, en réponse aux sollicitations nationales ou locales en lien avec les services déconcentrés de l'Etat.
- Les NTIC sont aujourd'hui incontournables, tant pour des usages professionnels que personnels. Il représente un enjeu fort de développement pour les territoires (télétravail, e-commerce...). Le Japon, la Corée, l'Allemagne... s'équipent avec de la fibre optique. « *C'est la course* ». Il est indispensable de s'en doter.
- Toutefois, les infrastructures locales pour répondre aux besoins doivent être planifiés, et donc prises en compte dans la démarche de réflexion des SCoT au même titre que les transports...
- D'autres outils existent :
 - o **la SCoRAN** (schéma d'orientation régional pour l'aménagement numérique) qui fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux ;
 - o **le SDTAN** (schéma directeur territorial d'aménagement numérique) (loi 17 déc. 2009). Il définit à l'échelle du département au minimum une stratégie de développement des réseaux. L'existence d'un SDTAN conditionne l'octroi de subventions pour déployer les réseaux.
- Le réseau cuivre est intéressant dans la mesure où il permet d'utiliser le réseau existant et ne demande pas d'investissement particulier. Mais il ne permet pas d'égaliser le niveau de débit que propose la fibre optique.
- Aujourd'hui 600 000 foyers ne disposent pas de l'ADSL (= 2% territoire en zone blanche). L'enjeu est donc de les couvrir prochainement, et de veiller à la concurrence du secteur. En effet, « *qui dit un seul opérateur, dit service plus cher* ».
- En ce qui concerne le financement, 2 milliards sont prévus dans le cadre du Grand Emprunt (*réalisation ? ou études ?*). Il faut voir également la Caisse des Dépôts ainsi que les fonds européens FEDER et FEADER.

A noter :

Les prochaines rencontres nationales SCoT seront organisées à Lyon par les 11 SCoT de l'inter-SCoT lyonnais, les 23 et 24 juin 2011.

« L'urbanisme commercial est-il une thématique comme les autres ? »

L'urbanisme commercial est au cœur de toutes les démarches SCoT. Le commerce anime le territoire. Il marque son identité, fournit de l'emploi et répond à un besoin premier des habitants. De très forts enjeux sont soulevés, les investissements sont massifs. Les entreprises présentent sur ce secteur n'hésitent pas à défendre leurs droits devant la justice. La réglementation européenne est progressivement transcrite en droit français. Une vaste réforme est en cours. La régulation de l'urbanisme commercial doit-elle se faire à l'aide des règles générales de l'urbanisme au même titre que l'habitat, la mobilité, la protection des espaces naturels ? Peut-on considérer l'urbanisme commercial comme une thématique comme une autre ?

Marc Andro, Vice-Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement, porteur de l'inter-SCoT Cornouaille

- Une réflexion sur le commerce a été engagée à l'échelle de l'inter-SCoT, avec l'agence d'urbanisme et un bureau d'étude. Cette démarche collective a ensuite été traduite dans les SCoT. La traduction peut-être différente car les dynamiques à l'œuvre sont différentes (littoral...). A l'échelle du territoire, ils observent une augmentation de 40 % des m² GMS (grandes et moyennes surfaces) entre 2001 et 2009 -parfois même au-delà de 80% sur le littoral-).
- Compte tenu des problèmes de consommation de l'espace et de la volonté de réduire les déplacements, il a été souhaité de développer un appareil commercial de proximité, or la logique commerciale actuelle tend à organiser l'inverse... (et conduit à des positions, non pas de centralité, mais de passage, fondées sur l'usage de la voiture) -cf réflexion sur les drives-.
- Les surfaces GMS ont augmenté, toutefois le degré d'emprise de l'appareil commercial sur le territoire ne varie pas énormément en fait. Sur une dizaine d'année, les surfaces commerciales « n'ont pas piqué les clients » des autres territoires. D'où des questionnements : pourquoi cette course folle souhaitée par GMS conduisant à toujours plus de m² ? Chaque collectivité a des projets mais ils sont parfois contradictoires avec les ambitions affichées. Comment inverser la tendance à moyen terme ? Car les décisions que l'on va prendre aujourd'hui n'auront pas d'effet avant 5 - 6 ans. D'ici là, que peut-on faire ?
- Les réflexions sur l'urbanisme commercial doivent nécessairement être prises en compte dans l'urbanisme « tout court ». Cela doit nous aider à revoir notre réflexion en termes de « zonage »... et à travailler plus sur la revitalisation des centres bourgs au niveau commercial, avant de travailler sur le développement de drives ou de ZA en périphérie, même si elles proposent des surfaces réduites avec des critères de développement durable, ou d'intégration architecturale et environnementale...
- En matière d'urbanisme commercial les élus sont face à face avec les entreprises. Ces acteurs n'ont pas les mêmes objectifs, la même temporalité... Le dialogue est nécessaire. Mais il faut veiller à concilier la théorie inspirée du Grenelle, et les projets souhaités pour maintenir l'attractivité de pôles secondaires (d'où un besoin de hiérarchisation).
- Actuellement, nous fonctionnons sur une économie de déplacement. Ce n'est pas viable. Il faut faire des choix de société.

Thierry Cann, Directeur Association des Communautés du Pays de Brest

- Le périmètre du territoire est avant tout celui du Pays ; le SCoT est venu après, sur ce même périmètre. Le SCoT est en cours de finalisation, il sera arrêté en novembre de cette année.

- Lors du PADD, un travail de **hiérarchisation des pôles** a été réalisé. Il s'est fondé notamment sur les **chartes d'urbanisme commercial existantes**. Les activités commerciales sont en effet très structurantes pour un territoire. Le territoire est un des rares aujourd'hui doté d'un **DAC**, approuvé fin juin 2009.
- La CCI a monté **observatoire**. C'est à travers cet observatoire que des informations sont obtenus concernant les zones de chalandise...
- Avec la proposition de loi actuelle sur l'urbanisme commercial, les **CDAC vont disparaître, et ce sera au SCoT de donner un avis sur les implantations commerciales**.

Christian Musial, Vice-président de la Communauté d'agglomération de Lens - Liévin, Président du SCoT Lens Liévin Hénin Carvin,

- Le territoire très bien couvert en termes de commerces et services, mais l'équilibre et la répartition est à surveiller. Le **SCoT et le schéma d'urbanisme artisanal et commercial** doivent y contribuer.
- La loi LME favorise les installations en périphérie et la dégradation des paysages... Il y a eu bcp de dérive (seuil relevé de 300 à 1000 m², sans parler de création et d'extension... Les discounts l'ont utilisé pour faire 999 m²).
- On est arrivé au bout de la **logique de la concurrence**. Il faut arrêter de faire **toujours plus grand, toujours plus**...
- Les élus sont-ils des empêcheurs de développement économique ? Les études réalisées montrent que **l'arrivée d'une grande surface n'est pas la panacée pour le territoire**. Il faut prendre du recul et considérer la pérennité des emplois, la précarité, le turn over, les effets saisonnalité, le transfert des emplois... (création d'emplois au détriment d'autres... et notamment des commerces de proximité...).
- Les CDAC permettent d'établir un dialogue, notamment sur la question du paysage. Mais les groupes cherchent aussi à investir les centres villes. Plusieurs stratégies co-existent. Nous ne sommes pas contre la grande distribution. C'est une question d'aménagement de l'espace.

Benoit Apparu, Secrétaire d'Etat chargé du Logement et de l'Urbanisme

- « *Mesdames et messieurs les élus* » (...).
- Les SCoT sont très importants, ainsi en témoigne la carte de France des SCoT. Ils occupent près de la moitié du territoire et couvrent 2/3 de la population. **En 10 ans, le pas franchi est considérable**. On compte désormais 395 démarches de SCoT.
- Cet engouement témoigne aussi du fait qu'il s'agit de la **bonne échelle** pour traiter les questions d'urbanisme, de transport, d'habitat, tout en assurant une solidarité entre les territoires.
- La ville de demain ne se construira que dans une perspective globale -systémique-. « *Il faut arrêter avec la segmentation, c'est une tradition française* ».
- Aujourd'hui, le SCoT se voit renforcé, notamment sur les aspects énergétiques ou lutte contre l'étalement urbain... C'est bien car il semble être l'outil approprié.
- Les parlementaires ont même souhaité **généraliser les SCoT** via un **dispositif incitatif**. Ainsi l'ouverture à l'urbanisation ne sera possible que pour les territoires dotés de SCoT, et ce dès 2017.
- Il faut travailler aujourd'hui sur les **espaces ruraux**. **L'Etat accompagnera ces démarches à hauteur de 1€/hectare**. Ce raisonnement par hectare doit permettre de trouver les bonnes échelles.
- Une nouvelle étape est également sur le point d'être franchie **en matière d'urbanisme commercial**. Actuellement, deux systèmes co-existent : d'un côté la CDAC, avec un recours possible en CNAC ; puis d'un autre côté, le permis de construire. Les parlementaires souhaitent fusionner les outils, et ainsi n'avoir à terme qu'un outil : le PC. **Un volet urbanisme commercial doit ainsi nécessairement être réfléchi et intégré dans le SCoT**.
- Le SCoT ne doit pas être trop prescriptif (rôle PLU), ni trop complexe ou trop abouti. A titre personnel, il regrette l'abandon des PLUI. Il y a deux directions sur lesquelles nous devons aller plus loin (« dans les mois voire les années à venir, c'est le sens de l'histoire »).

- les PLU intercommunaux ;
- la fusion des documents sectoriels (planification de l'habitat et des transports à l'échelle intercommunale avec le PLU).
- En conclusion, en termes de méthode, l'Etat est prêt à aider les territoires. **Il y a aujourd'hui un accompagnement du MEEDDM avec les SCoT Grenelle. Ce type de démarche peut être envisagé concernant l'urbanisme commercial.**
- La semaine prochaine vont être installés 4 groupes de réflexion sur la simplification du code de l'urbanisme (ordonnances). L'urbanisme est encore trop complexe et trop segmenté. Et il y a un besoin de cohérence. Ce sont les SCoT qui expriment cette cohérence. « *Nous avons besoin des SCoT pour faire ce travail* ».

Jean- François Husson,

→ lecture courrier adressé à Benoit Apparü.

... En résumé,

Les élus de la toute jeune fédération des SCoT font part à Monsieur le Ministre de leur perplexité quant à la proposition de loi relative à l'urbanisme commercial. Il existe un besoin d'échanger, de partager les expériences acquises par élus porteurs de SCoT en la matière. Les SCoT courent le risque d'une complexification et d'un détournement de leur sens et objectifs initiaux. Ils souhaitent ainsi rencontrer successivement plusieurs ministres (logement, aménagement du territoire, économie...) ainsi que le rapporteur de cette loi.

« 10 ans de SCoT, et après ? »

Patrick Magro, Vice Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, porteur du SCoT

- MPM est une jeune Communauté Urbaine. Elle a été créée ex-nihilo il y a 10 ans, sans culture de la coopération.
- Les périmètres inter-communaux sont souvent critiqués dans les Bouches Du Rhône. C'est le produit d'une histoire, de politique, de géographie... Le fait métropolitain (triangle étang de Berre, Cadarache, La Ciotat) est couvert par 6 EPCI et 5 SCoT. **La question de la gouvernance est délicate.**
- Une réunion des PPA a été organisée, puis ensuite une réunion inter-SCoT. Les EPCI sont d'accord pour coopérer. On est dans la **construction d'une culture d'agglomération** (il n'y a jamais eu de schéma directeur). **Cela doit se faire avec les habitants** (conseil de développement), et ne pas oublier surtout **les élus communaux.**

Corinne Casanova, Vice-Présidente de l'Agglomération du Lac du Bourget, SCoT Métropole Savoie

- Le SCoT est un **lieu extraordinaire de rencontres des intercommunalités**. Le périmètre correspond à un bassin de vie, mais la question des déplacements, de l'urbanisme, se pose à une échelle plus large.
- Le SCoT a été approuvé en 2005. **Une fois approuvé, il faut les faire vivre.** Aussi, au-delà, il a été souhaité de **contractualiser** avec la Région, au travers par exemple les « **contrats de corridors écologiques** ». Dans le cadre du SCoT, des coupures vertes inter-agglomérations ont tout d'abord été définies, pour des questions d'urbanisme et de paysage. C'est en fait des associations environnementales qui ont fait remarquer que ces coupures pouvaient relier les PNR, et constituer des corridors. En 2005, on parlait très peu de ces corridors.

- Ce qu'il faut comprendre au sujet de la biodiversité c'est que ce qui est bon pour elle est aussi bon pour l'homme qui vit sur le territoire. Cela crée **une image** pour le territoire et **de l'activité économique** même. Ainsi l'argent investit pour la protection des espaces naturels agit comme **un levier**. Certes re-naturer une zone humide représente un coût, mais bien moindre qu'un ouvrage hydraulique. La TVB est une vraie chance pour les territoires et pas que pour les coccinelles.
- Souvent les petites communes n'ont pas d'ingénierie. **La Région a accepté par ailleurs de financer plusieurs postes d'urbanistes au sein de la Communauté d'Agglomération, chargés d'aider les petites communes.**
- L'échelle de précision du SCoT est souvent discutée. Il y a une tentation de le faire descendre... ; cette tentation existait déjà avec les schémas directeurs (on parlait alors de super-POS). Si ce questionnement persiste, c'est bien qu'il s'agit d'une interrogation profonde. Pourquoi ne pas inverser les regards et considérer que ce sont les PLU qui doivent monter ? et ainsi travailler sur les **PLUI** ?
- La fusion des politiques sectorielles habitat et transport (PLH, PDU) avec le PLU semble intéressante intellectuellement, toutefois il y a un réel risque d'enlèvement.
- La question de la **gouvernance est centrale** dans les SCoT. Sur leur territoire, 3 secteurs sont distingués : le sud, le nord, le centre. **A chaque élection, le Président change.** C'est le leader du secteur, quelle que soit sa couleur politique, qui devient président du SCoT.
- La question des périmètres ensuite : au plus on élargit les échelles, au plus il est difficile de travailler sur le sens, au plus il est difficile d'associer de nouveaux élus, de retrouver un lien avec l' élu communal.
- **Dans tout projet, le binôme élu/technicien est essentiel** : « *ainsi, il faut de bons chapeaux et de bonnes bottes* ». Les deux sont indispensables. Les messages transmis ne sont pas les mêmes, les personnes touchées non plus.

Lionel Courdavault, Président du Syndicat Mixte de SCoT du Grand Douaisis

- Il faut continuer notre travail, dans ce même **état d'esprit**, fondé sur le **dialogue**. C'est indispensable pour **écrire le futur** ensemble.
- **Les outils sont utiles, mais ils ont besoin de moyens**, de matière grise en particulier. Certes cela pose question pour les territoires ruraux, mais pour les autres également. Ils sont peut-être déjà partis en SCoT, l'ont déjà même approuvés, mais il leur est demandé de faire plus. L'Etat doit être aux côtés des SCoT pour aller plus loin.
- L'accueil des rencontres l'année prochaine par 11 territoires de SCoT engagés dans une démarche Inter-SCoT, témoigne d'un **élargissement des débats et cadres de réflexion**.
- Pierre Miquel disait que chaque territoire devait adapter selon ses moyens, mais pas forcément tout seul.
- « ... *10 ans de SCoT... et maintenant des inter-SCoT* ».